



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 avril 2021  
Français  
Original : espagnol

---

## Comité des droits économiques, sociaux et culturels

### Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication n° 74/2018\*

*Communication présentée par* : P. E.

*Victime(s) présumée(s)* : L'auteure et ses enfants mineurs

*État partie* : Espagne

*Date de la communication* : 6 novembre 2018

*Objet* : Expulsion pour saisie hypothécaire du logement

*Question(s) de fond* : Droit à un logement convenable

*Article(s) du Pacte* : 11 (par. 1)

1. Le 6 novembre 2018, l'auteure, agissant en son nom propre et au nom de ses enfants mineurs, a soumis une communication au Comité. Le 7 novembre 2018, celui-ci a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion de l'auteure et de ses enfants tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après avoir véritablement consulté l'auteure.

2. Réuni le 22 février 2021, le Comité a constaté que l'auteure s'était désistée après avoir obtenu un logement social. Il a donc décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 74/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-neuvième session (15 février-5 mars 2021).

